



LISTE DE NOS FORMATIONS

INFORMATIONS DÉTAILLÉES

DEVIS ABRIPoints PERMIS

CANDIDAT

Nom :

Mail :

Prénom :

Nombre d'échec au permis :

Téléphone :

Nombre d'heures évaluées :

FORFAIT 13 LEÇONS BVA

DESIGNATION	TARIF
13 LEÇONS DE CONDUITE	650,00€
ACCOMPAGNEMENT EXAMEN	55,00€
FRAIS DE GESTION	200,00€
TOTAL AVANT REMISE	905,00€
TOTAL REMISÉ	895,00€

FORFAIT 15 LEÇONS

DESIGNATION	TARIF
15 LEÇONS DE CONDUITE	720,00€
ACCOMPAGNEMENT EXAMEN	55,00€
FRAIS DE GESTION	200,00€
TOTAL AVANT REMISE	975,00€
TOTAL REMISÉ	900,00€

FORFAIT 20 LEÇONS

DESIGNATION	TARIF
20 LEÇONS DE CONDUITE	940,00€
ACCOMPAGNEMENT EXAMEN	55,00€
FRAIS DE GESTION	200,00€
TOTAL AVANT REMISE	1195,00€
TOTAL REMISÉ	1100,00€

FORFAIT 25 LEÇONS

DESIGNATION	TARIF
25 LEÇONS DE CONDUITE	1150,00€
ACCOMPAGNEMENT EXAMEN	55,00€
FRAIS DE GESTION	200,00€
TOTAL AVANT REMISE	1405,00€
TOTAL REMISÉ	1300,00€

FORFAIT 30 LEÇONS

DESIGNATION	TARIF
30 LEÇONS DE CONDUITE	1350,00€
ACCOMPAGNEMENT EXAMEN	55,00€
FRAIS DE GESTION	200,00€
TOTAL AVANT REMISE	1605,00€
TOTAL REMISÉ	1500,00€

À savoir : toute leçon de conduite ne pourra être effectuée qu'à la condition que le solde du compte de l'élève soit positif.

Je soussigné(e) M(me) atteste avoir pris connaissance des prix proposés par ABRIPoints PERMIS et accepte le devis fait à ce jour pour leçons de conduite.

Fait à Créteil, le

Signature

TARIFS

HORS FORFAITS

50€	ÉVALUTION DE DÉPART EN VOITURE
40€	ÉVALUTION DE DÉPART SUR SIMULATEUR
40€	ACCÈS AU CODE EN LIGNE
50€	RENOUVELLEMENT SALLE DE CODE 1 MOIS
85€	RENDEZ-VOUS PRÉALABLE OU PÉDALOGIQUE
30€	DÉMARCHE ANTS
250€	FORFAIT CODE ILLIMITÉ EN SALLE (5MOIS)
55€	UNE LEÇON DE CONDUITE B/BA/A2
55€	ACCOMPAGNEMENT À L'EXAMEN DE CONDUITE
250€	FORFAIT CONDUITE B 5 LEÇONS
490€	FORFAIT CONDUITE B 10 LEÇONS
200€	RENOUVELLEMENT SALLE DE CODE 6 MOIS
200€	FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE
90€	FORMATION À LA GESTION DU STRESS
50€	DÉMARCHES ANTS ANNULATION/INVALIDATION

FORFAITS B

MANUEL

PERMIS B 20 LEÇONS*

1160€

PERMIS B 25 LEÇONS

1350€

PERMIS B 30 LEÇONS

1540€

A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLOMÉS D'ÉTAT

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature. Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

INCLU DANS NOS FORFAITS

Frais de gestion administrative / Formation au Code de la route en illimité (*valable 5 mois*) / Fiche de suivi et livret d'apprentissage numérique / 5 leçons de conduite sur simulateur / 15 ou 20 ou 25 leçons* de conduite (*dont un examen blanc*)
Accompagnement à l'examen pratique

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite) / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Pour les candidats âgés de 17ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption

OBJECTIFS DE LA FORMATION

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul / **APPREHENDER** la route et circuler dans des conditions normales / **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

1 - ÉPREUVE THÉORIQUE

DÉROULEMENT

Il vous faut vous inscrire en ligne ou sur place auprès des prestataires privés agréés par l'état et vous acquitter d'une redevance de 30€ auprès de ceux-ci. Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité française en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans. Les résultats vous sont adressés par voie électronique le jour même de l'épreuve. Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à autant de présentations que nécessaire pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre permis de conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite. Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.



2 - ÉPREUVE PRATIQUE

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Après la réussite du code, vous pouvez vous présenter à l'épreuve pratique. Le jour de l'épreuve, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périssante depuis moins de 2 ans.

L'ÉPREUVE PRATIQUE PERMET D'ÉVALUER :

- Le respect des dispositions du code de la route,
- Votre connaissance du véhicule et votre capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- Votre maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Votre capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Votre degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- Votre capacité à conduire dans le respect de l'environnement et à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 32 minutes. Vous devez au début présenter un document d'identité. Puis, vos documents d'examen et votre livret d'apprentissage (en cas d'apprentissage anticipée de la conduite) sont vérifiés.

Vous êtes installé au poste de conduite et l'expert vous présente l'épreuve. Un test de vue est réalisé durant l'épreuve.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

La vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,

La réalisation de deux manœuvres différentes, dont une obligatoirement en marche arrière.

Le certificat d'examen du permis de conduire est ensuite établi.

RÉSULTAT DE L'ÉPREUVE PRATIQUE

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat. Il vous adresse le résultat sur votre espace personnel Rendez-vous permis sous 48h.

En cas de réussite, la mention favorable figurera sur le document, vous n'aurez qu'à imprimer vos résultats et les garder sur vous.

En attendant la délivrance du permis de conduire définitif, ce CEPC est valable 4 mois, il ne permet pas de conduire à l'étranger.

Cependant, même si le résultat est favorable, l'inspecteur ne vous délivre pas ce CEPC s'il considère que le candidat doit passer un contrôle médical.

En cas d'échec, vous recevez par voie postale votre dossier.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Au cours du délai de 4 mois de validité du certificat, le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile. Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Redevance code (obligatoire, néanmoins le candidat doit s'inscrire seul auprès des prestataires privés) 30 €
- Évaluation de départ en voiture (réglementairement obligatoire avant signature du contrat) 50 €
- Évaluation de départ sur simulateur (réglementairement obligatoire avant signature du contrat) 40 €
- Accompagnement à l'examen pratique 55 €
- Leçon de conduite boîte mécanique ou automatique 55 €*

*Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan



FORFAITS B

AUTOMATIQUE

PERMIS B 13 LEÇONS*

895€

PERMIS B 20 LEÇONS

1200€

PERMIS B 25 LEÇONS

1390€

A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLOMÉS D'ÉTAT

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature. Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

INCLU DANS NOS FORFAITS

Frais de gestion administrative / Formation au Code de la route en illimité (*valable 5 mois*) / Fiche de suivi et livret d'apprentissage numérique / 5 leçons de conduite sur simulateur / 8 ou 15 ou 20 leçons* de conduite (*dont un examen blanc*)
Accompagnement à l'examen pratique

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite) / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Pour les candidats âgés de 17ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption

OBJECTIFS DE LA FORMATION

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul / **APPREHENDER** la route et circuler dans des conditions normales / **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

1 - ÉPREUVE THÉORIQUE

DÉROULEMENT

Il vous faut vous inscrire en ligne ou sur place auprès des prestataires privés agréés par l'état et vous acquitter d'une redevance de 30€ auprès de ceux-ci. Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité française en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans. Les résultats vous sont adressés par voie électronique le jour même de l'épreuve. Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à autant de présentations que nécessaire pour réussir l'épreuve pratique. Si vous êtes déjà titulaire d'un autre permis de conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite. Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.



2 - ÉPREUVE PRATIQUE

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Après la réussite du code, vous pouvez vous présenter à l'épreuve pratique. Le jour de l'épreuve, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

L'ÉPREUVE PRATIQUE PERMET D'ÉVALUER :

- Le respect des dispositions du code de la route,
- Votre connaissance du véhicule et votre capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- Votre maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Votre capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Votre degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- Votre capacité à conduire dans le respect de l'environnement et à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 32 minutes. Vous devez au début présenter un document d'identité. Puis, vos documents d'examen et votre livret d'apprentissage (en cas d'apprentissage anticipée de la conduite) sont vérifiés.

Vous êtes installé au poste de conduite et l'expert vous présente l'épreuve. Un test de vue est réalisé durant l'épreuve.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

La vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,

La réalisation de deux manœuvres différentes, dont une obligatoirement en marche arrière.

Le certificat d'examen du permis de conduire est ensuite établi.

RÉSULTAT DE L'ÉPREUVE PRATIQUE

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat. Il vous adresse le résultat sur votre espace personnel Rendez-vous permis sous 48h.

En cas de réussite, la mention favorable figurera sur le document, vous n'aurez qu'à imprimer vos résultats et les garder sur vous.

En attendant la délivrance du permis de conduire définitif, ce CEPC est valable 4 mois, il ne permet pas de conduire à l'étranger.

Cependant, même si le résultat est favorable, l'inspecteur ne vous délivre pas ce CEPC s'il considère que le candidat doit passer un contrôle médical.

En cas d'échec, vous recevez par voie postale votre dossier.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Au cours du délai de 4 mois de validité du certificat, le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Redevance code (obligatoire, néanmoins le candidat doit s'inscrire seul auprès des prestataires privés) 30 €
- Évaluation de départ en voiture (réglementairement obligatoire avant signature du contrat) 50 €
- Évaluation de départ sur simulateur (réglementairement obligatoire avant signature du contrat) 40 €
- Accompagnement à l'examen pratique 55 €
- Leçon de conduite boîte mécanique ou automatique 55 €*

*Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan



FORFAITS B

ACCOMPAGNÉ / SUPERVISÉ

PERMIS B 20 LEÇONS

À partir de
15 ANS

1345€



A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLOMÉS D'ÉTAT

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature. Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

INCLU DANS NOS FORFAITS

Frais de gestion administrative / Formation au Code de la route en illimité (*valable 5 mois*) / Fiche de suivi et livret d'apprentissage numérique / 5 leçons de conduite sur simulateur / 15 leçons* de conduite (*dont un examen blanc*)
Accompagnement à l'examen pratique

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite) / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Pour les candidats âgés de 17ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption

OBJECTIFS DE LA FORMATION

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul / **APPREHENDER** la route et circuler dans des conditions normales / **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

1 - ÉPREUVE THÉORIQUE

DÉROULEMENT

Il vous faut vous inscrire en ligne ou sur place auprès des prestataires privés agréés par l'état et vous acquitter d'une redevance de 30€ auprès de ceux-ci. Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité française en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans. Les résultats vous sont adressés par voie électronique le jour même de l'épreuve. Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à autant de présentations que nécessaire pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre permis de conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite. Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.



COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Après la réussite du code, vous pouvez vous présenter à l'épreuve pratique. Le jour de l'épreuve, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

L'ÉPREUVE PRATIQUE PERMET D'ÉVALUER :

- Le respect des dispositions du code de la route,
- Votre connaissance du véhicule et votre capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- Votre maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Votre capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Votre degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- Votre capacité à conduire dans le respect de l'environnement et à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 32 minutes. Vous devez au début présenter un document d'identité. Puis, vos documents d'examen et votre livret d'apprentissage (en cas d'apprentissage anticipée de la conduite) sont vérifiés.

Vous êtes installé au poste de conduite et l'expert vous présente l'épreuve. Un test de vue est réalisé durant l'épreuve.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

La vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,

La réalisation de deux manœuvres différentes, dont une obligatoirement en marche arrière.

Le certificat d'examen du permis de conduire est ensuite établi.

RÉSULTAT DE L'ÉPREUVE PRATIQUE

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat. Il vous adresse le résultat sur votre espace personnel Rendez-vous permis sous 48h.

En cas de réussite, la mention favorable figurera sur le document, vous n'aurez qu'à imprimer vos résultats et les garder sur vous.

En attendant la délivrance du permis de conduire définitif, ce CEPC est valable 4 mois, il ne permet pas de conduire à l'étranger.

Cependant, même si le résultat est favorable, l'inspecteur ne vous délivre pas ce CEPC s'il considère que le candidat doit passer un contrôle médical.

En cas d'échec, vous recevez par voie postale votre dossier.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Au cours du délai de 4 mois de validité du certificat, le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Redevance code (obligatoire, néanmoins le candidat doit s'inscrire seul auprès des prestataires privés) 30 €
- Évaluation de départ en voiture (réglementairement obligatoire avant signature du contrat) 50 €
- Évaluation de départ sur simulateur (réglementairement obligatoire avant signature du contrat) 40 €
- Accompagnement à l'examen pratique 55 €
- Leçon de conduite boîte mécanique ou automatique 55 €*

*Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan



FORFAITS B

ANNULATION/INVALIDATION

FORFAIT ANNULATION CODE

250€

FORFAIT ANNULATION CODE + CONDUITE

499€

A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLOMÉS D'ÉTAT

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature. Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

VISITE MÉDICALE

Dans tous les cas, il est nécessaire avant de s'inscrire pour repasser l'examen (code et/ou conduite) d'effectuer une visite médicale et un examen psychotechnique. Pour plus de prudence ces démarches doivent être faite avant la fin de l'interdiction des 6 mois.

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Satisfaire aux conditions médicales et administratives (*visite médicale à jour*)

- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France

INCLU DANS NOS FORFAITS

Frais de gestion administrative / Formation au Code de la route en

illimité (valable 5 mois) / Fiche de suivi et livret

d'apprentissage numérique

Pour le forfait Code + Conduite --> // 3 leçons* de conduite

+ Accompagnement à l'examen pratique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul / **APPREHENDER** la route et circuler dans des conditions normales / **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

ÉPREUVE THÉORIQUE

DÉROULEMENT

Il vous faut vous inscrire en ligne ou sur place auprès des prestataires privés agréés par l'état et vous acquitter d'une redevance de 30€ auprès de ceux-ci. Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité française en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans. Les résultats vous sont adressés par voie électronique le jour même de l'épreuve. Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à autant de présentations que nécessaire pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre permis de conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite. Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.



COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Après la réussite du code, vous pouvez vous présenter à l'épreuve pratique. Le jour de l'épreuve, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

L'ÉPREUVE PRATIQUE PERMET D'ÉVALUER :

- Le respect des dispositions du code de la route,
- Votre connaissance du véhicule et votre capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- Votre maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Votre capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Votre degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- Votre capacité à conduire dans le respect de l'environnement et à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 32 minutes. Vous devez au début présenter un document d'identité. Puis, vos documents d'examen et votre livret d'apprentissage (en cas d'apprentissage anticipée de la conduite) sont vérifiés.

Vous êtes installé au poste de conduite et l'expert vous présente l'épreuve. Un test de vue est réalisé durant l'épreuve.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

La vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,

La réalisation de deux manœuvres différentes, dont une obligatoirement en marche arrière.

Le certificat d'examen du permis de conduire est ensuite établi.

RÉSULTAT DE L'ÉPREUVE PRATIQUE

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat. Il vous adresse le résultat sur votre espace personnel Rendez-vous permis sous 48h.

En cas de réussite, la mention favorable figurera sur le document, vous n'aurez qu'à imprimer vos résultats et les garder sur vous.

En attendant la délivrance du permis de conduire définitif, ce CEPC est valable 4 mois, il ne permet pas de conduire à l'étranger.

Cependant, même si le résultat est favorable, l'inspecteur ne vous délivre pas ce CEPC s'il considère que le candidat doit passer un contrôle médical.

En cas d'échec, vous recevezz par voie postale votre dossier.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Au cours du délai de 4 mois de validité du certificat, le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Redevance code (*obligatoire, néanmoins le candidat doit s'inscrire seul auprès des prestataires privés*) 30 €
- Évaluation de départ en voiture (*réglementairement obligatoire avant signature du contrat*) 50 €
- Évaluation de départ sur simulateur (*réglementairement obligatoire avant signature du contrat*) 40 €
- Accompagnement à l'examen pratique 55 €
- Leçon de conduite boîte mécanique ou automatique 55 €*

*Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan



FORFAIT DEUX ROUES

PERMIS AM (BSR)

240€

Inscription au permis de conduire, livret d'apprentissage
4H de cours de code
4H de pratique (plateau + circulation)
Attestation de formation AM
Démarches de fabrication de titre sur le site ANTS

Piste moto privée à 15min



**2 RUE DU COURSON
94320 THIAIS**

**A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR
DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLOMÉS D'ÉTAT**

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature.
Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

À QUI S'ADRESSE LE PERMIS AM ?

Cette catégorie est équivalente au brevet de sécurité routière (BSR), elle ne fait pas partie du régime de permis à points et est accessible à partir de l'âge de 14 ans. Le brevet de sécurité routière (BSR) correspond à la catégorie AM du permis de conduire. Il est obligatoire pour conduire un scooter de 50 cm³; 2 ou 3 roues dont la vitesse maximale ne dépasse pas 45 km/h et équipé d'un moteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum s'il est à combustion interne à allumage commandé ou une voiturette: Véhicule à moteur à 4 roues à habitacle fermé, conçu pour transporter au plus 2 personnes y compris le conducteur. Charge utile de 250 kg maximum. Vitesse maximale de 45 km/h. Moteur d'une puissance maximale de 6 kW. Cylindrée de 50 cm³ maximum pour un moteur à combustion interne à allumage commandé. dès l'âge de 14 ans si vous êtes né en 1988 ou après. Pour obtenir le BSR, vous devez suivre une formation théorique validée par l'ASSR de 1er ou de 2nd niveau ou l'ASR. Vous devez aussi suivre une formation pratique d'une durée de 8 heures. Le BSR obtenu à partir du 19 janvier 2013 a une durée de validité de 15 ans.

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 14 ans / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Pour les candidats âgés de 17ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption

COMMENT OBTENIR SON PERMIS AM ?

À l'issue de 8 heures de formation, le candidat obtient son permis AM. Celui-ci est délivré par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. Le BSR n'a pas de limite de validité. Le permis AM offre la possibilité de conduire des cyclomoteurs et des voiturettes, quadricycles légers à moteur.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Deux heures de formation théorique du code de la route avec des formateurs
- Deux heures de formation pratique en circulation fermé.
- Deux heures de formation pratique en circulation normale pour mettre le candidat en situation réelle.



PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose des 5 séquences suivantes :

- Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- Conduite hors circulation (1 heure minimum de formation)
- Code de la route
- Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum de formation)
- Sensibilisation aux risques. Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal: Personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts d'une autre personne, qu'elle soit physique (par exemple, un enfant mineur représenté par son père ou par sa mère) ou morale (par exemple, une société représentée par son dirigeant) doit être présent.

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Lors des séquences 2 (conduite hors circulation) et 4 (conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique), vous devez avoir les équipements suivants :

- Casque homologué
- Gants adaptés à la pratique de la moto (soit marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes. Les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés

En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut pas avoir lieu.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Une fois la formation terminée, nous transmettons une attestation de suivi de formation et procédons nous-même à la demande de fabrication de titre le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Redevance code (*obligatoire, néanmoins le candidat doit s'inscrire seul auprès des prestataires privés*) 30 €
- Évaluation de départ en voiture (*réglementairement obligatoire avant signature du contrat*) 50 €
- Accompagnement à l'examen pratique 55 €
- Leçon de conduite A2 55 €*

**Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan*



FORFAIT DEUX ROUES

PERMIS A2

620€

- Inscription au permis de conduire, livret d'apprentissage
- Formation en ligne au code moto en illimité (valable 5 mois)
 - 20 leçons de conduite (plateau + circulation)
 - Accompagnement à l'examen pratique plateau
 - Accompagnement à l'examen pratique circulation

*A savoir : une évaluation de départ est obligatoire avant chaque inscription
celle-ci n'est pas comprise dans le forfait*

Piste moto privée à 15min



**2 RUE DU COURSON
94320 THIAIS**

**A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR
DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLOMÉS D'ETAT**

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature.
Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

À QUI S'ADRESSE LE PERMIS A2 ?

Pour les personnes souhaitant conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW ; dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg et qui n'est pas issue d'un modèle développant plus de 70 kW.

Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW. Pour passer le permis A2, vous devez avoir au moins 18 ans.

Vous devez vous inscrire à l'examen via une auto-école (ou par vous-même sur le site de l'ANTS). Vous devez réussir le code moto et l'épreuve pratique de conduite.

Il faut aussi justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route pour être autorisé à passer l'examen du permis A2.

En cas de succès, un certificat vous est délivré. Il vous permet de conduire pendant 4 mois en attendant de recevoir votre permis.

Le permis A2 a une durée de validité de 15 ans

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 18 ans / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Etre titulaire du permis B de conduire depuis au moins 2 ans.

1 - ÉPREUVE THÉORIQUE (CODE MOTO)

DÉROULEMENT

Vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code pour le permis A2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. Depuis le 1er mars 2020, l'épreuve théorique est spécifique aux deux-roues et vous devez passer l'examen même si vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

Les dispositions légales en matière de circulation routière ;

Le conducteur ;

La route ;

Les autres usagers de la route ;

La réglementation générale ;

Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;

Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;

Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;

Et enfin, les premiers secours.

L'Épreuve Théorique Moto (examen du Code de la route dédié à la moto)

Tout comme pour passer l'ETG, l'ETM se déroulera dans un centre d'examen agréé tenu par l'un des sept opérateurs privés (Bureau Veritas, Dekra, la Poste, Pearson Vue, SGS, France Code et Exa Code). Pas de changement côté tarif non plus. L'inscription à l'Épreuve Théorique Moto vous coûtera 30 € TTC.

2 - ÉPREUVE PRATIQUE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

LE CANDIDAT DEVRA SUIVRE UNE FORMATION PRATIQUE DE 20 HEURES MINIMUM, QUI SE DÉROULERA EN DEUX ÉTAPES :

Apprentissage et circulation sur **plateau** fermé, plus communément appelé « plateau ».

Cette épreuve est composée de plusieurs épreuves, à la fois théorique (avec des fiches moto à apprendre) et à la fois pratique avec des parcours tirés au sort à effectuer sans l'aide du moniteur.

Épreuve pratique, **en circulation** ouverte, communément appelé « la route » dans laquelle le candidat est évalué sur le terrain.

L'ÉVALUATION DE DÉPART

Une évaluation de départ, obligatoire, doit avoir lieu préalablement à la formation.

Il s'agit pour la moto-école d'évaluer le volume d'heures prévisionnel de votre formation en fonction de vos connaissances théoriques et de vos aptitudes pratiques. Mais cela reste une estimation ! Le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage.

Le nombre d'heures de leçons ne pourra pas être inférieur à 20 dont 8 heures hors circulation (plateau) et 12 heures en circulation. Il s'agit d'un minimum réglementaire.

Une exception cependant : si vous êtes déjà titulaire du permis moto catégorie A1, le minimum réglementaire passe à 15 heures (5 heures de plateau et 10 heures de circulation).

Vous pourrez commencer les leçons de conduite après l'obtention de l'ETM. Durant votre formation, le livret d'apprentissage numérique vous permettra de jauger votre progression. A votre inscription des accès en ligne vous sont transmis.

La partie pratique consiste à suivre un programme axé sur quatre compétences qu'un motard doit acquérir pour tendre vers une conduite responsable.

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation / Appréhender la route et circuler dans des conditions normales / Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

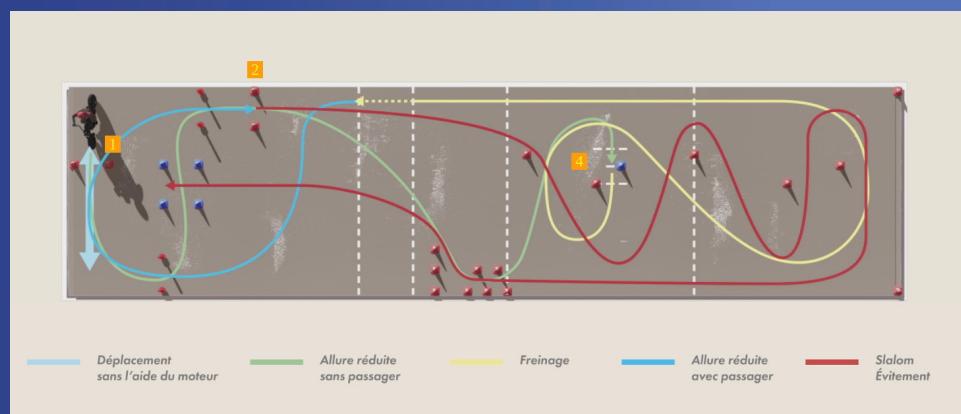
Chaque compétence est elle-même divisée en objectifs.

À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « hors circulation » et une épreuve « en circulation ». À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « **hors circulation** » et une épreuve « **en circulation** ».

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'épreuve plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.



L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

DÉPLACEMENT SANS L'AIDE DU MOTEUR

- Débouquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)
- Pousser la moto en marche avant jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Reculer la moto en marche arrière jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Béquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE SANS PASSAGER

- Effectuer le parcours de (1) vers (2) ; si le motocycle est équipé d'une boîte manuelle le temps est chronométré de (1) vers (2)
- Marquer un temps d'arrêt en (4)

EFFECTUER UN FREINAGE D'URGENCE

- En (4), démarrer en courbe et effectuer un demi-tour conformément au tracé
- En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
- A hauteur de la ligne C6, effectuer un freinage d'urgence et immobiliser le motocycle à hauteur de la ligne C5 (piste sèche) ou C4 (piste humide)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE AVEC PASSAGER

- Effectuer avec le passager, le parcours conformément au schéma
- Déposer le passager dans la zone comprise entre la porte « piquets » et la porte « cônes » conformément au schéma

EFFECTUER UN SLALOM ET UN ÉVITEMENT

- LE SLALOM :**
- Engager le 3ème rapport de vitesse au plus tard au niveau du 1er cône du slalom conformément au schéma
 - Atteindre la vitesse de 40 km/h au plus tard au niveau de la ligne C7 conformément au schéma
 - En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
- L'ÉVITEMENT :**
- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) avant l'entrée dans le couloir d'évitement et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de ligne C6 au plus tard
 - Effectuer un évitement conformément au schéma
 - Après l'évitement, immobiliser le motocycle dans la zone dédiée conformément au schéma

L'ÉPREUVE CIRCULATION

L'épreuve en circulation de 40 minutes explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Lors des séquences 2 (conduite hors circulation) et 4 (conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique), vous devez avoir les équipements suivants :

- Casque homologué
- Gants adaptés à la pratique de la moto (soit marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes. Les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisées

En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut pas avoir lieu.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Une fois la formation terminée, nous transmettons une attestation de suivi de formation et procédons nous-même à la demande de fabrication de titre le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.



FORFAIT DEUX ROUES

PASSERELLE A2-A

240€

- Inscription au permis de conduire, livret d'apprentissage
 - Formation en ligne au code moto en illimité (valable 5 mois)
 - 20 leçons de conduite (plateau + circulation)
 - Accompagnement à l'examen pratique plateau
 - Accompagnement à l'examen pratique circulation

*A savoir : une évaluation de départ est obligatoire avant chaque inscription
et elle n'est pas nécessaire dans le cas d'un*

Piste moto privée à 15min



**2 RUE DU COURSON
94320 THIAIS**

A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLOMÉS D'ÉTAT

**Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature.
Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.**

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION A ?

Mise en place pour augmenter la sécurité sur les routes, la formation de 7 heures permet soit aux titulaires du permis B d'obtenir la catégorie A1 du permis, soit aux titulaires de la catégories A2 d'obtenir la catégorie A du permis, qui permet de conduire tous les deux-roues motorisés.

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 21 ans / Pour obtenir la catégorie A du permis de conduire, il faut être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et avoir suivi une formation de 7 heures avec succès.

QU'EST-CE QUE LA FORMATION DE 7 HEURES ?

Cette formation spécifique est dispensée par une école de conduite ou une association agréée. À l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite.

QU'EST-CE QUE LA FORMATION DE 7 HEURES ?

Obtenir le permis A1 par équivalence : la formation de 7 heures pour les titulaires du permis B

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur L5e (scooter à trois roues) de plus de 50 cm³ ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures.

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B, quelle que soit l'année d'obtention du permis.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans mais néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

En cas de contrôle

En cas de contrôle
En cas de contrôle par les forces de l'ordre, les conducteurs de motocyclette légère ou de tricycle à moteur présenteront cette attestation de formation ou un « relevé d'information » fourni par leur compagnie d'assurance, attestant de l'antériorité de la conduite d'une motocyclette légère ou d'un tricycle L5e. Le non-respect de cette réglementation sera passible d'une amende de 4eme classe (135 €).

FORFAIT DEUX ROUES

FORMATION 125 (A1)

240€

Inscription au permis de conduire, livret d'apprentissage
4H de cours de code
4H de pratique (plateau + circulation)
Attestation de formation AM
Démarches de fabrication de titre sur le site ANTS

Piste moto privée à 15min



**2 RUE DU COURSON
94320 THIAIS**

**A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR
DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLOMÉS D'ÉTAT**

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature.
Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

À QUI S'ADRESSE LE PERMIS AM ?

L'attestation 125 s'adresse au détenteurs du permis B de conduire qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur de plus de 15 kW et qui n'en n'ont pas conduit depuis ces 5 dernières années.
L'attestation 125 n'impose pas de limite dans le temps, elle concerne tous les détenteurs du permis B de conduire.
Cependant la seule condition qui s'impose aux candidats est d'avoir son permis B de conduire depuis au moins deux ans (la formation peut cependant être suivie un mois avant la date d'anniversaire des deux ans du permis B de conduire).
L'objectif de la formation est de transmettre l'apprentissage de ce type de véhicule et de familiariser le futur conducteur à son utilisation.
Les sept heures de formation sont aussi le moyen de montrer au candidat le comportement et la place que chaque agent occupe sur la route.
Elle met en avant les risques et les dangers de la route en cas de non-respect des règles de circulation. De fait elle met en avant les avantages et la nécessité d'avoir un comportement respectueux et une conduite apaisée sur la route.

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 16 ans / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Etre titulaire du permis B de conduire depuis au moins 2 ans.

COMMENT OBTENIR SON ATTESTATION 125 ?

À l'issue des 7 heures de formation, le candidat obtient son attestation 125. Celle-ci est délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. L'attestation 125 n'a pas de limite de validité.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Deux heures d'enseignement théorique du Code de la route avec un formateur.

Durant cette formation théorique le formateur aborde les principaux thèmes liés à la sécurité sur la route, une analyse des accidents qui mettent en cause des motocyclettes et met en avant l'importance de la vigilance lorsque l'on conduit ce type de véhicule. Il continue ainsi avec des conseils pour savoir bien appréhender l'environnement des usagers de la route. Le candidat doit donc à l'issue de cette formation savoir se rendre visible pour les autres usagers, savoir communiquer avec les autres quant aux intentions qu'ils ont, connaitre les équipements à porter lorsque l'on conduit une moto (casque à la bonne taille attachée, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes).

Deux heures de formation pratique hors circulation

Les deux heures de formation pratique sont mises en place pour familiariser le candidat avec le véhicule, sa prise en main et les vérifications indispensables à faire lorsque l'on conduite ce type de véhicule (huile, pression et usure des pneumatiques, etc). Le candidat est ainsi formé à l'apprentissage de motocyclettes légères ou tricycles à moteur et saura démarrer en toute sécurité, bien se positionner afin d'assurer un équilibre avec le véhicule, monter et descendre des vitesses, s'arrêter et stationner en toute sécurité.

Trois heures de formation pratique en circulation

Cette dernière formation doit mettre le candidat en situation réelle telle qui le sera tout seul lorsqu'il obtiendra son attestation. Ainsi le conducteur devra être capable d'adapter son allure en fonction de la situation dans laquelle il se trouve, bien communiquer avec les autres usagers de la route lors de dépassements, changements de direction ou lors d'une intersection

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Lors des séquences 2 (conduite hors circulation) et 4 (conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique), vous devez avoir les équipements suivants :

- Casque homologué
- Gants adaptés à la pratique de la moto (soit marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes. Les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés

En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut pas avoir lieu.

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Redevance code (*obligatoire, néanmoins le candidat doit s'inscrire seul auprès des prestataires privés*) 30 €
- Évaluation de départ en voiture (*réglementairement obligatoire avant signature du contrat*) 50 €
- Accompagnement à l'examen pratique 55 €
- Leçon de conduite A2 55 €*

*Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan



LA FORMATION DE 7 HEURES EN DÉTAIL

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 HEURES DE THÉORIE

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont attribuées à un enseignement théorique. L'enseignement comprend :

- L'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur ;
- Des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route : conduire sous la pluie ou de nuit, se rendre visible auprès des autres usagers, s'équiper en vêtements protecteurs de qualité, connaître les manques d'adhérence (gravillons, ralentisseurs, peintures au sol etc.) ;
- Les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 HEURES DE PRATIQUE HORS CIRCULATION : L'EXAMEN « SUR PLATEAU »

Ces deux heures sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage, etc.

La personne en formation apprend :

- à démarrer en toute sécurité ;
- à monter et à descendre les vitesses ;
- à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- à s'arrêter

Le futur usager est particulièrement sensibilisé à la position sur la moto : bien positionner son regard avant de virer ou de tourner, tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage et à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids.

3 HEURES DE PRATIQUE EN CIRCULATION

À l'issue des 3 heures hors-agglomération, le conducteur doit être capable :

- d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation ;
- de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds ; de franchir une intersection, de changer de direction et de dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration ;
- de savoir négocier un virage en toute sécurité.



À NOTER

LES PERSONNES TITULAIRES D'UNE QUELCONQUE CATÉGORIE DU PERMIS DE CONDUIRE, OBTENUE AVANT LE 1ER MARS 1980, SONT DISPENSÉES DE LA FORMATION DE 7 HEURES POUR OBTENIR LA CATÉGORIE A1.



PROGRAMMES ET OBJECTIFS

DE NOS FORMATIONS

4 COMPÉTENCES GLOBALES - 38 COMPÉTENCES ASSOCIÉES

C1**MAÎTRISER le maintien de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée,hors circulation**

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipements du motard.
- Connaitre la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine : Descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaitre les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

C3**CIRCULER Dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

- Evoluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaitre les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrage routiers, tels que les tunnels, les ponts, ...

C2**APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales**

- Connaitre et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adopter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Tourner à droite et à gauche.
- Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

C4**PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Connaitre les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'écoconduite.

AUTO MOTO ÉCOLE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

TAHRI SOFIANE

N°AGRÉMENT : E2109400200

PROGRAMME DE FORMATION REMC

B/AAC/CS



4 COMPÉTENCES GLOBALES - 32 COMPÉTENCES ASSOCIÉES

C1 Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

C2 Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

C3 Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé. Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

C4 Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

AUTO MOTO ÉCOLE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

TAHRI SOFIANE

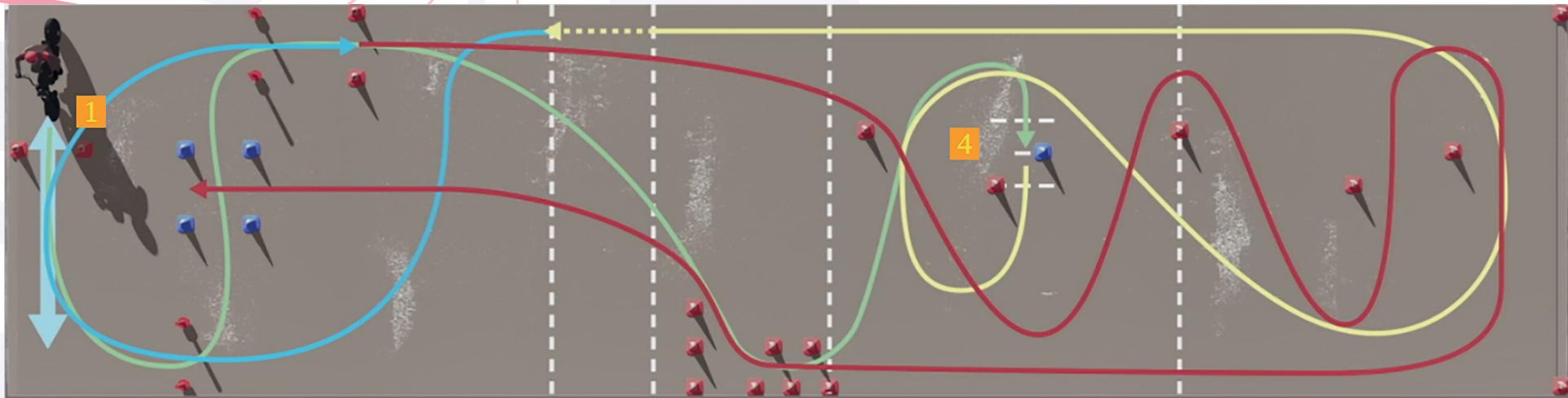
N°AGRÉMENT : E2109400200

PROGRAMME DE FORMATION



A1/A2

PLAN GÉNÉRAL



DÉPLACEMENT SANS L'AIDE DU MOTEUR

- Débiquer le motocycle (béquille centrale ou latérale)
- Pousser la moto en marche avant jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Reculer la moto en marche arrière jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Béquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE SANS PASSAGER

- Effectuer le parcours de (1) vers (2) ; si le motocycle est équipé d'une boîte manuelle le temps est chronométré de (1) vers (2)
- Marquer un temps d'arrêt en (4)

EFFECTUER UN FREINAGE D'URGENCE

- En (4), démarrer en courbe et effectuer un demi-tour conformément au tracé
- En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
- A hauteur de la ligne C6, effectuer un freinage d'urgence et immobiliser le motocycle à hauteur de la ligne C5 (piste sèche) ou C4 (piste humide)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE AVEC PASSAGER

- Effectuer avec le passager, le parcours conformément au schéma
- Déposer le passager dans la zone comprise entre la porte « piquets » et la porte « cônes » conformément au schéma

EFFECTUER UN SLALOM ET UN ÉVITEMENT

- LE SLALOM :**
- Engager le 3ème rapport de vitesse au plus tard au niveau du 1er cône du slalom conformément au schéma
 - Atteindre la vitesse de 40 km/h au plus tard au niveau de la ligne C7 conformément au schéma
 - En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma

L'ÉVITEMENT :

- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) avant l'entrée dans le couloir d'évitement et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de ligne C6 au plus tard
- Effectuer un évitement conformément au schéma
- Après l'évitement, immobiliser le motocycle dans la zone dédiée conformément au schéma

AUTO MOTO ÉCOLE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :
TAHRI SOFIANE

N°AGRÉMENT : E2109400200

DURÉE
30 MIN

SÉQUENCE 1

ÉCHANGE SUR LES REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA CONDUITE

- 1 Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation).
- 2 Expression et échanges sur les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs).
- 3 Échanges sur l'influence du comportements des autres sur son propre comportement de conducteur.
- 4 Échanges sur les dangers de la pratique du rodéo motorisé.

DURÉE
1H
MINIMUM

SÉQUENCE 2

FORMATION À LA CONDUITE HORS CIRCULATION

- 1 Les équipements obligatoires à la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- 2 La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycles).
- 3 Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- 4 La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

PROGRAMME DE FORMATION REMC AM (BSR)

ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2018

DURÉE
30 MIN

SÉQUENCE 3

CODE DE LA ROUTE

- 1 La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- 2 Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle. Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, en virage et en changement de direction. Franchissement d'intersections et régime de priorité.

DURÉE
30 MIN

SÉQUENCE 4

FORMATION À LA CONDUITE SUR LES VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE

- 1 Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.
- 2 Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
- 3 S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur.
- 4 Rechercher les indices utiles.
- 5 Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configurations des lieux, visibilité).
- 6 Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- 7 Négocier un virage. Adopter une trajectoire de sécurité.
- 8 Choisir la position sur la chaussée.
- 9 Franchir les différents types d'intersections.
- 10 Changer de direction

DURÉE
H
MINIMUM

SÉQUENCE 5

SENSIBILISATION AUX RISQUES

Cette séquence doit avoir lieu en présence d'au moins l'un des parents de l'élève ou de son représentant légal. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes sont traitées :

- 1 Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- 2 Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- 3 Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- 4 Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- 5 La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre adhérence, force centrifuge, freinage.
- 6 La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- 7 L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée de 8 heures au moins, répartie sur 5 séquences.
- Elle se fait sur 2 jours au minimum et ne peut exéder 4 heures par jour.
- Pour les séquences 2 et 4, vous devez obligatoirement être équipé d'un casque homologué, de gants adaptés à la pratique de la moto, d'un bouson ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou chaussures montantes.

